Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260205-D010_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 12 - votants : 14

L'an Deux Mille Vingt-Six, le cinq Février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Janvier 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Rachel RAITHIER, Serge BRASSEBIN, Marie-Pierre RICORDEL Fabrice CHAMPALLE, Jeanne LOLICAR.

Absents excusés : Hervé LEFEBVRE (pouvoir à Samuel FÉRET), Corinne KRDZALIC, Mickael LAMIDÉ, Yolène BÉGO (pouvoir à Jean-François BASCOU), Marie-Odile JARLIGANT, Hervé TABART, Michel LEVESQUE.

Secrétaire de séance : Fabrice CHAMPALLE.

010/2026 Désaffectation et déclassement d'une partie de l'espace vert du lotissement de la Vigne

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de déclassement d'une partie de l'espace vert situé dans le lotissement de la Vigne (surface estimée à 275 m²). Ce terrain a vocation à créer un nouveau terrain à bâtir dans le lotissement.

VU le code général des collectivités territoriales
VU le code général de la propriété des personnes publiques
VU le projet de cession de terrains à bâtir à des primo-accédants
VU le projet de division et de bornage réalisé par le cabinet Géo Bretagne Sud

Considérant que l'emprise concernée n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation,
Considérant que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,
Considérant que l'emprise précitée appartenant à la Commune n'est plus affectée à l'usage du public,
Considérant que la partie déclassée dépendra du domaine privé de la Commune à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR :

- ☐ Autorise la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une partie de l'espace vert situé dans le lotissement de la Vigne d'une superficie d'environ 275 m²,
- ☐ Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.